

# LA LIBERTÉ

## JOURNAL DE LYON.

**BUREAUX** { Chez M. GUILBERT, libr., rue Puits-Gaillot, 3.  
Chez Mme PHILIPPE née BAUDIER, r. St-Dominique, 7.  
A l'imprimerie des Halles de la Grenette.  
A Paris, chez M. LÉVOLLIVET, rue N.-D.-des-Victoires.

**ABONNEMENT** { Un an. Six mois. Trois mois.  
Lyon. . . . . 24 fr. 13 fr. 7 fr.  
Hors Lyon. . . . 30 16 9  
Etranger. . . . . 40 22 12

**10 centimes le numéro.**

Les lettres relatives à la rédaction doivent être adressées à M. le directeur de la Liberté, rue de la Liberté, 4.—Affranchir.

### AVIS A NOS ABONNÉS.

Nous prions nos Abonnés du dehors, dont l'abonnement est expiré, et qui sont dans l'intention de le renouveler, de nous en faire parvenir le montant à Lyon, afin d'éviter les frais d'encaissement, toujours onéreux.

**Lyon, 4 Septembre 1848.**

### Elections. — CANDIDATURE DE M. J. MORIN.

Nous donnons aujourd'hui la profession de foi du candidat dont le journal *la Liberté* désire la nomination aux fonctions de représentant du peuple à Lyon.

#### AUX ÉLECTEURS DU DÉPARTEMENT DU RHONE.

Citoyens,

Aux élections du 23 avril, vous m'avez honoré de 37,000 suffrages.

Si vous voulez bien jeter les yeux sur moi pour remplir le vide qui s'est fait dans la députation du Rhône, je m'efforcerai d'être digne d'un honneur qui m'imposera pour premier devoir de mourir plutôt que de laisser attenter en ma personne à l'inviolabilité de votre mandat.

Ce mandat, si vous me le donniez, je n'en ferais point un instrument de retour vers les institutions du passé.

Je crois qu'il y a plus de profit pour une nation à améliorer son gouvernement par la puissance de l'opinion publique qu'à le renverser, à réformer qu'à détruire.

Ensuite, même après l'épreuve d'aujourd'hui, je suis persuadé que la République, si nous parvenons à l'asseoir sur les bases de la sécurité et de la justice, est la forme de gouvernement la plus appropriée à la dignité de l'homme, et celle qui peut donner à un peuple les meilleures conditions de progrès moral et de prospérité matérielle.

Hommes de la démocratie, je vous déclare, dans la sincérité de mon âme, que je suis plus réellement démocrate que ceux qui se sont imposés à vous comme des guides.

Parce que je n'ai jamais cessé de considérer, comme le premier des problèmes imposés à notre temps, l'amélioration du sort des hommes de travail.

Qu'à mon avis l'ancien gouvernement est tombé pour s'être allié aux intérêts égoïstes qui repoussaient la solution de ce problème.

Et que le salut de la révolution de février sera de l'aborder franchement, comme le devoir de l'avenir sera de le résoudre.

Mais je n'ai pas moins l'intime conviction que l'examen du problème ne peut être fait que dans la paix des esprits, et que la réalisation du but ne peut être atteinte que par la concorde, par l'union des cœurs et la conciliation des intérêts.

Que les sentiments de séparation et d'exclusion, esprit

haine et de violence nous font rétrograder dans la voie ;

Que les moyens praticables ressortiront naturellement et progressivement du jeu régulier de la démocratie ;

Mais que la démocratie est de toutes les formes politiques celle qui requiert le plus l'esprit d'ordre et le respect des lois.

Hommes de travail, si je voulais capter votre faveur je flatterais vos passions.

Je ne demanderai jamais de suffrages par le sacrifice de mes convictions et de ma conscience.

En face de préjugés qui tombent, mais qui sont puissants, je déclarerai qu'à mes yeux la plus haute philosophie de la liberté, c'est le christianisme.

En face de ceux qui se hâtent trop de conclure à l'impossibilité de la République, je me déclarerai républicain.

En face des hommes d'emportements et de violence, je leur déclarerai qu'ils ont compromis gravement, mais non irréparablement, j'espère, la cause du peuple.

Je m'adresse à ceux-là qui apprécient la sincérité du cœur et la rectitude des intentions.

Je m'honorerai toujours du rôle d'un candidat en minorité, pour ne pas avoir menti à soi-même et aux autres.

MORIN,

*jugé de paix à Lyon, ancien rédacteur du Précurseur.*

### Nouvelles de l'intervention.

On nous écrit de Paris, 2 septembre :

« La guerre ! voilà le cri général. Toutes les temporisations, tous les attermoissements ont été épuisés. Aveuglée par sa victoire, sentant la Russie à l'arrière-garde, l'Autriche repousse fièrement la médiation de la République, et écoute trop les conseils belliqueux de Radetzki, qui brûle, dit-il dans son stupide orgueil, de donner aux Français une seconde édition de Leipzig. »

« Lamoricière, à qui est définitivement échue le commandement de l'armée libératrice, prend toutes ses précautions pour donner un rude démenti au vieux croate, et, depuis un mois, il passe les nuits à étudier les cartes d'Italie et les opérations stratégiques des campagnes de 1796 et 1797. »

« Il aura sous ses ordres plusieurs officiers généraux mis en disponibilité il y a six mois, et rappelés par le général. Un certain nombre d'entre eux occupait autrefois, au *Château*, une belle position. Parmi ces *amnisties*, l'on cite MM. Devaux et d'Eichingen. »

*Trois heures.* — « L'Assemblée nationale n'est pas dans la salle des séances, elle se promène, inquiète, dans la salle des Pas-Perdus, à l'assaut des moindres paroles, des signes, des gestes du président et des ministres. »

« Le résumé de tous ces bruits, dégagé des exagérations contradictoires des deux opinions, me paraît être ceci :

« L'Autriche prétend que la querelle n'est plus, en ce moment, qu'entre elle et le Piémont et que, de roi à empereur, les choses s'arrangeront sans l'intervention d'une République. Elle déclare, d'ailleurs, qu'elle respectera les frontières sardes

et se contentera d'un tribut de guerre modéré : quant à la Lombardie et à la Vénétie, c'est pour elle une affaire d'intérieur. Ce sont des provinces révoltées qui rentrent, par la force des armes, dans le devoir et l'obéissance, et personne n'a rien à y voir. »

« Le général Cavaignac ne l'entend pas ainsi, et il serait certain de forcer l'Autriche à consentir leur indépendance, s'il ne craignait la défection de l'Angleterre. Il paraît que les craintes dont je vous entretenais dans une précédente lettre, se réalisent malheureusement. Le cabinet de Londres recule devant le refus de celui de Vienne, et après avoir compromis la France par ses lenteurs calculées, il nous abandonne au moment décisif. »

« Perfide Albion ! Le mot est bien vieux et bien usé, mais il vient irrésistiblement au bout de ma plume et je ne me laisse aller à l'écrire. »

« De tout cela, il résulte pour moi la conviction que nous aurons la guerre, d'autant plus inévitable, que la défection de l'Angleterre et l'appui des Russes augmentent l'orgueil de l'Autriche, et que, dans cette nouvelle croisade, la France, comme en 92, ne doit plus compter que sur son bon droit, sur son épée et sur la sympathie des peuples esclaves. »

« P. S. — Un bruit se répand qui confirme et nos craintes et nos espérances. »

« Un courrier est arrivé cette nuit, de Vienne, apportant le refus définitif de l'Autriche. »

« Le cabinet, après conseil, a répondu par un courrier donnant ordre à M. Delacour, notre chargé d'affaires, de demander ses passeports si, dans 24 heures, l'Autriche n'avait pas répondu favorablement à une nouvelle et dernière offre de médiation. »

D'un autre côté, nous trouvons dans nos diverses correspondances, les nouvelles suivantes ayant toutes plus ou moins de rapport avec la grande question à l'ordre du jour :

« La nouvelle que nous avons donnée avant-hier sur l'attitude de la Russie à l'égard de notre projet d'intervention en Italie, se trouve confirmée par le *Times*, dont la correspondance italienne a de tout temps été des mieux faites. Ce journal dit que les Lombards viennent d'envoyer une députation à St Pétersbourg pour demander au czar son gendre pour roi. Le duc de Leuchtenberg a, comme on sait, des propriétés immenses dans le nord de l'Italie. »

La nouvelle de l'envoi de forces françaises en Italie a fait fléchir les fonds à la bourse de Londres.

On dit que le pouvoir exécutif a donné hier des ordres nécessaires à la formation sous Paris de deux divisions actives, qui sont destinées à se porter, au besoin, sur Metz et sur Strasbourg.

Quelques bataillons d'infanterie ont quitté Metz, depuis quelques jours, se dirigeant vers les départements de l'ancienne Bourgogne. On annonce que la plupart des régiments

## FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

### AVENTURES ROMANESQUES

### DE DON JUAN DE WATTEVILLE,

ROMAN EN 3 VOLUMES.

#### I. L'apparition. — Suite.

— Précisément : voilà pourquoi j'ai été aussi docile à ton appel que le fut autrefois le commandeur à son homonyme de Séville.

En me parlant ainsi, le ton du spectre devenait de plus en plus amical. Je sentais moi-même la frayeur qu'il m'avait inspirée disparaître peu à peu, et l'entendant faire allusion au commandeur, il me vint en idée qu'à l'instar de ce revenant célèbre, don Juan ne refuserait peut-être pas de prendre sa part d'une collation légère, et ce fut sans trembler que cette fois je lui dis :

— Tu as peut-être faim, don Juan ?

— Moi, avoir faim, y penses-tu ? ne t'ai-je pas dit, il n'y a qu'un instant, que je sortais de dîner ?

— C'est vrai, et même vous avez fait usage de champagne et de houris ; mais le long voyage que tu as fait depuis aurait pu te donner appétit.

— Les morts vont vite ! D'ailleurs, je voudrais souper avec toi que je ne le pourrais pas : il faut, au chant du coq, que je sois de retour dans les salons d'Isclarieth, où j'ai laissé mes convives morts-ivres. C'est donc à peine si j'ai le temps de te raconter tout ce que j'ai à te dire...

En le voyant disposé à m'entretenir assez longuement, il me parut inconvenant de laisser plus longtemps debout l'ombre d'un si grand personnage, et prenant en pitié ses tirades, je lui dis :

bias, je lui offris un siège avec toute la courtoisie dont j'étais capable.

— Si les morts vont vite, lui dis-je, au moins s'asseoient-ils en arrivant.

— Fit s'écria-t-il, de ton fauteuil occidental ! et il souffla dédaigneusement sur le meuble offert qui disparut aussitôt en s'élevant par la cheminée au même instant.

Apercevant une peau de loup étendue en guise de tapis au pied de mon lit, il vint s'y reposer mollement, en croisant les jambes à la manière orientale, et me dit :

Ecoute ma confession ; aussi-bien j'ai oublié de la faire il y a cinq quarts de siècle et plus, en quittant cette vallée de larmes et de misère.

— Quand j'appelle ce monde sublunaire une vallée de larmes et de misère, ajouta-t-il, je parle moins pour moi que pour le commun des martyrs appelés à y végéter. Votre planète que nous autres damnés désignons assez plaisamment sous le nom d'enfer, m'a semblé au contraire, pendant le séjour que j'y fis, un Eden préférable à celui d'Adam, où il n'y avait qu'une femme et où l'on ne pouvait manger de toutes les pommes. C'est que sur cette mer orageuse du monde où nous sommes tous à la recherche de l'île du Bonheur, au lieu de diriger ma barque comme le font quelques badauds, d'après le cours d'une étoile qui n'existe que de nom, je n'ai jamais pris pour boussole, moi, qu'un cœur un peu corrompu, il est vrai, mais que j'étais au moins sûr de sentir. Ce n'est pas qu'au commencement je ne me sois vu attiré vers les rives toujours fugitives de l'idéal, mais je suis bien vite revenu aux bords plus stables du positif. Avec mon âme jeune, au milieu de gens portant tous un masque plus ou moins épais sur la figure, j'aurais été dupe de mes inspirations généreuses ; j'aurais miennement été égoïste et duper les autres.

— Horribles principes, que ceux que tu émetts là, ô don Juan !

— Plus que jamais ils régissent les actions des hommes.

— Pour quelqu'un qui sort de l'enfer, tu me sembles peu

corrigé.

— On ne corrige point l'homme, on le dirige.

— Ainsi, si tu eusses été dirigé, tu ne fusses point devenu un profond scélérat ?

— Don Juan, un scélérat ! jeune homme, il ne s'en est pas fallu d'un cheveu qu'il ne devint un héros. Beauté rare, valeur à toute épreuve, haute intelligence, grand nom, rang distingué, immense fortune : ne possédait-il pas tout ce qui excite l'admiration des hommes ?

— Et tu as préféré te jouer d'eux ?

— A quoi m'eût servi leur admiration ? Tout au plus à caresser ma vanité ! Or, le sage l'a dit : « La gloire n'est que fumée. » Et il fallait autre chose que de la vapeur chaude pour nourrir les passions qui fermentaient dans mon sein. — De sa voix de miel, l'amitié, dans sa robe violette, me disait :

« Don Juan, chéris tes semblables, il est si doux d'aimer et d'être aimé. » Et tout autour de moi, je ne rencontrais que des amis se trompant et se déchirant entre eux. — Au fond de mon cœur, avec un accent plein de charmes, l'amour au corsage vert chantait : « Don Juan, le ciel te sourira dans les yeux d'une vierge, et pour toi le bonheur éclora sur son sein. » Et tous les amants se plaigaoient avec amertume de la perfidie de leurs maîtresses. — J'entendais aussi le sentiment de la paternité, ange aux ailes dorées, murmurer ces paroles consolatrices : « Ah ! don Juan, quelle douce jouissance pour toi, quand la neige de la vieillesse aura blanchi ta tête, de voir ton image reflétée comme par autant de miroirs vivants, dans les traits de tes enfants et de tes petits-enfants, l'entourant tous de leurs soins et de leur affection. »

Et sur toutes les familles pesait le sceptre de fer de la discorde : les enfants se comptaient les uns et les autres d'un regard fratricide, en appelant une prompt mort sur la tête de leurs parents, dont ils étaient eux-mêmes maudits. — Enfin de sa voix éclatante comme une trompette, l'ambition me criait sous son manteau de pourpre : « Don Juan, domine les hommes par tes talents, en excitant leur émula-

de la 3<sup>e</sup> division ont envoyé des contingents de ce côté, où se formerait un rassemblement de troupes également à portée de l'armée des Alpes et de Paris.

On nous remet la note suivante, que nous publions sous toutes réserves :

L'arsenal de Bourges a dû expédier à Grenoble 5 millions de cartouches, 10,000 obus, 25,000 boulets et un immense parc d'artillerie, tant de pièces de campagne que de siège. On pense que les deux premières divisions de l'armée des Alpes passeront la frontière au commencement de la semaine prochaine et qu'elles seront immédiatement suivies par les autres. Tous ces corps iraient camper sur le Tessin, prêts à entrer en campagne le jour où expire l'armistice.

On lit dans le *Spectateur Républicain*, journal qui passe, comme on sait, pour l'organe semi officiel du général Cavaignac :

« M. le général Mengaldo, commandant en chef la garde nationale de Venise, en mission auprès du gouvernement français, a été reçu par M. le général Cavaignac.

« M. Mengaldo a fait au chef du pouvoir exécutif le récit de la situation exacte de Venise; il lui a juré, au nom de ses concitoyens, qu'ils se défendraient jusqu'à la dernière extrémité; mais il a déclaré qu'ils étaient hors d'état de résister longtemps aux forces que l'Autriche allait diriger contre eux, et qu'ils étaient perdus sans le secours de la France.

« M. le général Cavaignac a répondu à M. Mengaldo : Que l'affranchissement des Etats italiens avait été la base invariable de la médiation que la France avait offerte à l'Autriche; qu'il espérait encore que cette médiation ne serait pas repoussée; que, dans le cas contraire, il y aurait la guerre.

« Ce ne serait pas moi seul, a ajouté le général Cavaignac, « qui, alors, voudrais la guerre; elle serait déclarée par « un décret de l'Assemblée nationale. Ecrivez à vos com-  
« patriotes de tenir le plus longtemps possible, et donnez à  
« mes paroles la plus grande publicité. »

« M. Mengaldo est parti pour Londres, après une longue conférence avec lord Normanby. »

#### Mémoires légitimistes.

Les journaux anglais contenaient récemment une lettre du comte de Chambord, qu'aucun des journaux de Paris n'a cru devoir reproduire.

L'*Hermine* de Nantes vient de publier cette lettre, et le *National de l'Ouest*, en signalant cette publication, en conclut qu'il existe un comité directeur légitimiste, une sorte de gouvernement royal occulte, qui donne des ordres, qui expédie des instructions, qui répand des bruits divers dans les campagnes, qui se livre à des publications.

A ce sujet, un journal de Paris, qui passe pour recevoir ses inspirations du chef du pouvoir exécutif contient les lignes suivantes :

« Les républicains de l'Ouest peuvent être sans inquiétude, l'intrigue légitimiste et les tentatives coupables faites au nom d'un prétendant ne prendront point la République au dépourvu; ceux auxquels elle s'est confiée la défendront plus facilement encore contre les hostilités des réactions que contre les excès des utopistes. »

Le même journal ajoute que dans les bourgs et les villages on répand le bruit : « Que Henri V doit incessamment revenir; qu'il a épousé une femme excessivement riche, et qu'il paiera sur son propre argent la moitié des dettes de la France.

« On ajoute que les légitimistes accepteraient d'occuper gratuitement toutes les places pendant quatre ans, et que tous ceux qui paient moins de 100 fr. d'impôt n'en paieront plus. »

La *République* donne aujourd'hui une nouvelle dont nous sommes loin de garantir l'exactitude :

« La duchesse de Berry aurait passé huit jours à Paris dans la première quinzaine de ce mois (août), et l'on ajoute, dit la *République*, qu'elle avait traité, pendant son séjour dans la capitale, de la propriété des sept huitièmes d'un journal qui

vient d'adopter une couleur d'opposition dynastique très tranchée.

Depuis quelque temps, nous savions que le comité de travail de Lyon avait adopté un projet d'association entre patrons et ouvriers, et un projet de réforme commerciale, qui lui avait été présenté par le citoyen François Coignet, sous le nom d'*Agences communales*.

Le comité du travail, ayant adopté ces deux projets, a envoyé des délégués auprès du gouvernement pour solliciter leur réalisation.

Nous avons voulu attendre le résultat de cette délégation pour aborder la discussion de ces projets.

Les délégués étant de retour, l'un d'eux, le citoyen François Coignet a bien voulu nous communiquer les résultats de leurs efforts.

#### 1<sup>o</sup> Quant au projet d'association :

Ils ont obtenu du gouvernement, qu'une somme de deux cent cinquante mille francs, fût mise en réserve pour garantir les pertes que pourrait faire un essai d'association basée sur les principes du projet du comité du travail de Lyon.

2<sup>o</sup> Quant au projet d'agences communales, ils ont obtenu qu'il fût mis à l'étude, et il y a tout lieu d'espérer qu'il ne s'écoulera pas un temps bien long avant sa réalisation.

Nous croyons utile de soumettre à nos lecteurs le détail de ces divers travaux, du moment qu'ils sont entrés dans le domaine public; car, s'ils sont mauvais, il faut que la discussion éclaire l'opinion et les détruise; si, au contraire, ils contiennent de bonnes choses, nous nous croyons obligés à les propager afin qu'on puisse appliquer ce qui serait utile.

En conséquence, nous annonçons à nos lecteurs que nous publierons successivement une série de lettres sur l'association et les agences communales, nous réservant de les discuter, approuver ou blâmer selon que la chose paraîtra convenable à nos principes.

En attendant cette publication, nous donnons aujourd'hui un travail sur la question du crédit, que le citoyen François Coignet a bien voulu nous communiquer.

Afin de le faire comprendre, nous devons indiquer au lecteur que le projet d'agences communales consisterait à établir dans chaque ville manufacturière, une association d'industriels qui fonderaient un entrepôt de consignation et un bazar, où les marchandises seraient déposées après expertise et vendues pour le compte du consignataire, moyennant une commission, au prix marqué par le consignataire lui-même.

Toutes ces maisons appelées par l'auteur du projet, *agences communales*, seraient en relation entr'elles et échangeaient réciproquement leurs produits.

Nous reviendrons longuement sur ce projet.

#### Une solution de la question du crédit

##### SIGNE D'ÉCHANGE UNITAIRE.

Nous avons donné la théorie de la fonction commerciale, par notre projet des agences communales.

Nous avons démontré qu'il était possible de mettre directement en rapport le producteur et le consommateur :

En ne conservant que les intermédiaires indispensables;

Sans capital;

Avec un rabais immense sur les frais actuels.

De telle sorte, que les produits seraient dégrevés :

Des frais de la spéculation sur la matière première;

Des frais de banque, des commandites, et des intérêts du capital;

Des frais de la spéculation sur les produits manufacturés;

Et enfin des myriades d'agents parasites en tous genres qui, loin de favoriser les relations entre le producteur et le consommateur, ne tendent qu'à les éloigner l'un de l'autre, sous le prétexte que le secret est l'âme du commerce.

Les produits, disions-nous, ne seraient plus soumis à la falsification.

Le producteur serait délivré de la faillite et de la concurrence anarchique qui se trouverait remplacée par la concurrence émulative;

Il aurait la possibilité d'équilibrer la production sur la consommation, ce qui supprimerait le chômage, c'est-à-dire la misère et la révolte.

Les disettes deviendraient impossibles par la facile connaissance des existences de denrées en entrepôt.

Nous avons prouvé que l'Etat pourrait se procurer d'immenses ressources par le prélèvement d'une commission sur la vente des produits.

Tous ces bienfaits que nous avons démontrés et qui sont ni ne peuvent être contestés, sont de nature à amener une baisse générale des produits, laquelle ne peut pas être évaluée en moyenne à moins de vingt-cinq pour cent; cette baisse se ferait naturellement, sans tous de force, sans rabais arbitraire et impossible, comme il en a été présenté naguère aux esprits étonnés.

Or, cette baisse immense des produits, ainsi qu'il est arrivé toutes les fois qu'un produit a baissé, activerait la consommation et refoulerait la concurrence étrangère. Il en résulterait la concurrence en sens inverse, c'est-à-dire la hausse des salaires par insuffisance de bras.

Cette réforme commerciale a donc une immense portée. Son application à elle seule suffirait pour asseoir solidement un gouvernement et lui donner une popularité sans bornes.

Et pourtant, cette réforme n'est qu'une des faces d'un problème plus vaste.

Ce problème, c'est celui de la vie matérielle de l'homme, lequel embrasse :

La production;

La circulation;

La consommation.

Nous avons déjà abordé la question de la production et de la consommation, du moins en tant que manufacture :

1<sup>o</sup> Par notre projet d'association libre et volontaire entre patrons et ouvriers;

2<sup>o</sup> Par notre projet de ménage sociétaire (1).

Resterait donc la question de circulation.

Or, cette question est complexe; elle se partage :

1<sup>o</sup> En échange direct des produits les uns contre les autres;

2<sup>o</sup> En échange du signe de la valeur de ces produits.

Par notre projet d'agences communales, nous avons résolu la question de l'échange direct des produits les uns contre les autres;

Il nous reste à aborder la question de l'échange du signe des produits.

Mais quand on considère que cette question s'appelle :

Banque,

Crédit,

Papier-Monnaie;

Quant on sait que l'étude de ces questions a fait naître cent mille volumes, et que des hommes d'une réputation universelle, tels que les Smith, les Say, les Ricardo, et tant d'autres, ont retourné ce problème sous toutes les faces, sans formuler une solution nette précise, et capable d'être vulgarisée, ne doit-on pas craindre d'être traité d'outrecuidance d'oser toucher à de pareilles difficultés?

Et pourtant il doit y avoir une solution simple, précise et à la portée de toutes les intelligences, il doit y avoir une formule dégagée de toute obscurité; cette formule, comme toute formule scientifique, doit être la condensation en quelques lignes de toutes les faces du problème.

Ainsi, on a déjà publié de nombreux travaux sur les banques et sur le crédit, tels que les banques immobilières, la mobilisation des chemins de fer, les comptoirs ruraux; tous ces remarquables travaux, d'une bonté incontestable et incontestée résolvent une partie du problème, mais ils ont besoin d'être reliés en un faisceau pour résoudre à la fois le problème tout entier.

En outre, ils ont besoin d'être débarrassés de toutes considérations générales, afin qu'exposés dans la plus complète

(1) Nous avons publié ces projets dans une brochure intitulée de *L'Association appliquée à l'industrie*, par un socialiste.

tion, tu les élèveras toi-même à ta suite. » Mais les plus haut placés étaient précisément ceux qui avaient commis le plus de bassesses.

Ne trouvant pas la moindre ressemblance, entre le petit monde qui vivait en moi et le grand monde au milieu duquel je vivais, je voulais voir si j'en aurais davantage avec Dieu dont on nous dit que l'homme est la très fidèle image.

Un beau jour j'abandonnai le monde et me fis moine. — Mais, hélas! les égoïstes que je venais de quitter, je les retrouvai dans le monastère sous une autre forme. Chaque moine dans sa cellule me semblait un petit Noé voguant avec l'assurance du patriarche sur le déluge de corruption qui couvrait le monde, et se disant : « Que m'importe à moi que le reste des hommes se noie; mon salut individuel est certain. » Et le frocard croyait avoir assez fait pour ses frères, quand de sa voix de corbeau, il avait croassé sur leurs cadavres un dernier *De profundis*. — Je ne tardai donc pas à m'apercevoir que l'unité de l'homme avec Dieu est chose impossible, s'il n'existe déjà entre eux un milieu où règne l'harmonie. Mes passions, qui m'avaient suivi au fond de la solitude comme au milieu du monde, en se fortifiant étaient devenues terribles.

Autrefois leur voix était douce et chantante comme celle des rossignols de la forêt, maintenant elle hurlait comme celle des tigres affamés dans le désert. Vainement essayai je de les apaiser en châtiant rudement mon corps. Pour leur imposer un silence complet, il eût fallu, épuisant jusqu'à la dernière goutte du sang qui ruisselait de mes plaies, poursuivre jusqu'au bout mon pieux suicide, c'est-à-dire désertir mon corps comme j'avais déjà déserté le monde. Mais dans ma lutte contre ces rudes jouisseurs, je fus vaincu et entraîné par elles comme par des coursiers effrénés; je parcourus le monde en le couvrant de victimes.

Ici l'ombre de don Juan s'arrêta, et me fixa de ses yeux étincelants comme pour lire dans mes traits l'effet que produisaient sur moi ses paroles.

— Tes récits, lui dis-je, me semblent tant soit peu entourés de cette légère vapeur, du sein de laquelle tu m'as tout à l'heure apparu, et tout ce que j'y ai compris, c'est que les passions les meilleures peuvent devenir subversives dans notre monde assez mal organisé, il est vrai, mais où les jouissances ne sont pourtant pas manquées. Si tu n'avais rien de plus nouveau à nous apprendre, tu pouvais, don Juan, rester en enfer, car Ch. Fourier n'étant encore qu'un simple vivant nous a dit cela avant toi, et mieux que toi.

— Le récit que je viens de te faire, jeune homme, est tout simplement mon histoire interne, il me reste à t'en apprendre une plus longue, mon histoire externe, ou celle qui se révèle par des faits.

— De mieux en mieux, honnête revenant, tu parles en digne compatriote des Droz, des Jouffroy, des Tissot. Comme ces favoris de la muse philosophique, tu es un véritable Franc Comtois, unissant la tête de l'Allemand au cœur bouillant de l'Espagnol; un volcan sous la neige, comme l'a appelé l'historiographe Pélisson. Mais c'est assez faire le nuageux Faust, et je ne serai pas fâché de te voir montrer un bout de l'oreille de l'aventureux don Juan. Voyons, tes aventures!

— A ton tour, reprit le spectre avec son sourire éternellement moqueur, tu appartiens bien au siècle frivole des feuilletons. Contémpteux des hautes questions morales (ici, mon interlocuteur fit la grimace), ce qu'il te faut, c'est du scandale chaud ou tout au moins réchauffé. Ecoute donc; car, si blasé que soit le public, voici de quoi repaître quelques heures sa curiosité.

#### II. L'étudiant.

L'homme de l'autre monde commença ainsi son récit : « Avec mon histoire, un tant soit peu bariolée, on pourrait faire sept tragédies; ou, ce qui ne serait guère plus long, un drame en sept tableaux. Mais, jusqu'à présent, les

classiques, pas plus que les romantiques, n'y ont songé. Et pourtant Besançon, ma ville natale, renferme le tombeau de Mairat, précurseur de Corneille, et le berceau de M. Hugo, précurseur de vous ne savez pas qui encore. Du reste, si je suis né à Besançon plutôt qu'à Berne, c'est à un scrupule religieux du seigneur Nicolas de Watteville, mon très catholique aïeul, que je le dois. Les Watteville, étant Bernois, adoptèrent en masse la réforme de Luther, introduite dans leur cité. Le seul Nicolas, jugeant qu'une ville où l'on ne dirait plus la messe devait nécessairement se transformer en une succursale de l'enfer, se hâta d'en sortir, avec une précipitation au moins égale à celle que le bon homme Loth mit autrefois à fuir l'abominable Sodome.

« Quelques croutes, représentant ses aïeux, une cape et une épée, et avec cela de l'esprit et une mine assez distinguée, voilà à peu près ce qu'il apportait avec lui, quand il vint chercher fortune de l'autre côté du Jura.

(La suite au prochain numéro.)

#### BEAUX-ARTS.

La société académique d'architecture de Lyon a mis au concours, pour 1848, l'étude d'un comptoir d'escompte pour la ville de Lyon. Le programme que nous avons sous les yeux nous paraît répondre parfaitement à toutes les exigences d'une pareille institution : salles, bureaux, couloirs, archives, etc., rien n'est oublié pour faire de ce monument un édifice de luxe et d'utilité tout à la fois. Ce programme sera délivré chez le secrétaire de la société, M. Amédée Savoye, rue des Capucins, 6, et chez le concierge du Palais des-Arts.

nudité, il soit possible à tous, sans exception, de juger si les projets sont bons ou mauvais.

Formuler en quelques lignes ces excellents systèmes, leur donner l'unité, les rendre pratiques et compréhensibles à toutes les intelligences, telle a été la tâche qu'en homme pratique nous cherchons à accomplir.

Pour opérer ce travail de condensation nous avons dû examiner les principaux systèmes que l'on cherche à mettre en circulation, nous avons trouvé devant nous :

1° Le système de banque et de crédit employé jusqu'à ce jour ;

2° Des projets de création de papier monnaie par l'Etat ;

3° Des projets de banque immobilière ;

4° Les projets du très-célèbre économiste Proudhon.

François CHIGNET, Manufacturier à Lyon.

(La suite à après demain.)

## Assemblée Nationale.

Fin de la séance du 1<sup>er</sup> septembre 1848.

**Le cit. président :** Plus de vingt membres ayant demandé le scrutin de division, il va être procédé au vote de l'article au scrutin de division.

L'Assemblée procède à cette opération; en voici le résultat :

|                     |     |
|---------------------|-----|
| Nombre des votants, | 695 |
| Majorité absolue,   | 347 |
| Pour l'article,     | 438 |
| Contre,             | 257 |

L'Assemblée a décidé qu'il y avait lieu de rétablir la contrainte par corps.

**Le cit. GONDCHAUX,** ministre des finances : Divers amendements ont été proposés pour modifier les dispositions légales existantes en matière de contrainte par corps, le gouvernement est prêt à les discuter immédiatement.

L'Assemblée, après avoir entendu MM. Boudet et Crémieux, renvoie les amendements au comité de législation.

Sur la proposition de M. Pascal Duprat, l'Assemblée renvoie à demain la suite de la discussion sur la fixation des heures de travail.

**Le cit. BAYNAT** demande qu'on mette à l'ordre du jour de demain la discussion de la proposition du citoyen Liechtenberger, tendant à ce que la constitution ne soit votée qu'après la levée de l'état de siège.

**Le cit. CRÉMIEX** annonce qu'il présentera son rapport à la séance de demain.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de décret tendant à modifier la loi sur la chasse.

L'ajournement de ce projet, demandé par deux membres, est combattu par le citoyen Maurat-Ballange, rapporteur, et prononcé jusqu'après le vote de la constitution.

La séance est levée à cinq heures et demie.

Correspondance particulière de la LIBERTÉ.

Séance du 2 septembre. — Présidence de M. Armand MARRAST.

### ORDRE DU JOUR.

Rapport de pétitions.

Discussion tendant à faire prononcer la levée de l'état de siège avant la discussion et le vote de la constitution.

La séance est ouverte à une heure et demie.

Le procès-verbal est lu et adopté sans réclamation.

L'ordre du jour appelle la discussion des pétitions.

**Le cit. BUDRON,** rapporteur, à la parole.

« Le citoyen Masson, à Constantine, demande une enquête sur les faits relatifs à une adjudication de trois fermes, faite à Constantine dans des formes qui seraient inusitées. » —

Ordre du jour.

« Le citoyen Prévort, à Paris, présente à l'Assemblée nationale un projet de colonisation pour l'Algérie. » — Dépôt aux archives du comité de l'Algérie.

« Le citoyen SÉNÈS, sourd muet, ancien professeur à la Chapelle Saint-Denis (banlieue de Paris), demande l'autorisation de former un établissement de sourds-muets en Algérie. » — Ordre du jour.

« La commission algérienne, à Alger, demande que l'Assemblée lui vienne en aide par des secours en argent. » — Ordre du jour.

**Le cit. DAVY,** rapporteur : « Le citoyen Delacour, à Feuchères (Oise), demande à être autorisé à disposer des biens de sa femme. » — Ordre du jour.

**Le cit. JULES BACHARD,** rapporteur : « Le citoyen Marbeau, auteur des études sur l'économie sociale, à Paris, demande l'ouverture de plusieurs milliers de crèches et de nouvelles salles d'asile. » — Dépôt au bureau des renseignements.

**Le cit. BARAUD-LARIVIÈRE,** rapporteur : « Des citoyens employés de préfecture dans divers départements, présentent un système d'organisation pour l'administration des préfectures, et qui assure le sort des employés. » Renvoi au comité de l'organisation départementale et au ministère de l'intérieur.

« Le citoyen Caillez, à Mustapha (Algérie), demande que l'Algérie soit complètement assimilée à la France, quant à l'administration, et il appelle la protection de la mère-patrie sur cette colonie. » — Ordre du jour.

« Le citoyen Lanjoulet, ancien élève de l'école de commerce, premier adjoint à Orléans, demande que le gouvernement favorise l'augmentation de la population européenne en Algérie; qu'il y ouvre de grands travaux et crée une banque provinciale. » — Dépôt aux archives du comité de l'Algérie.

« Le citoyen François, sieur de Pierres, à La Chapelle-Saint-Denis (Seine), sollicite une concession en Algérie. » — Ordre du jour.

« Le citoyen Jobez, rapporteur. Des citoyens français, propriétaires ou fermiers de mines de soufre dans le royaume des Deux Siciles, réclament des indemnités qui leur seraient dues pour préjudices qu'ils auraient éprouvés. » — Renvoi au ministre des affaires étrangères.

« Les citoyens Franconi, Martin et Cie, négociants à Toulouse, demandent l'extradition d'un banquier frauduleux réfugié à l'étranger. » Renvoi au ministre des affaires étrangères.

« Le citoyen Artigues, à Lille, demande un congrès européen, dans lequel seraient agitées toutes les questions relatives au travail et à la concurrence. » — Ordre du jour.

« Le citoyen Cartera, à Dax, demande que les condamnés aux travaux forcés soient envoyés dans une colonie qui leur serait affectée. » — Renvoi à la commission spéciale.

« L'abbé Lastang, Chanoine du Puy, à Paris, réclame contre le monopole de l'imprimerie. » — Renvoi au ministre de l'intérieur.

« Le citoyen Villemain, à Paris, propose diverses mesures

relatives aux débiteurs de tabac. » — Renvoi au ministre des finances.

« La société pour le progrès des sciences et la réforme des institutions scientifiques, à Paris, présente divers projets d'amélioration. » — Renvoi au ministre de l'instruction publique.

« Plusieurs sociétés et individus demandent que les personnes exerçant des professions libérales soient soumises à la patente. » — Renvoi au ministre des finances.

« Les propriétaires fondateurs du *Courrier de Paris*, à Paris, demandent que leur publication puisse être expédiée en ballots par les messageries et chemins de fer. » — Renvoi au ministre des finances. (Voix : Ce journal n'existe plus.)

**Le cit. EUGÈNE ARAGO** demande la parole. Il ne monte pas à la tribune.

« Le citoyen Blanche, licencié en droit, à Paris, demande que les objets de première nécessité ne soient assujettis à aucune taxe d'octroi. » — Ordre du jour.

« Le maire et le conseil municipal de la ville de Saumur demandent que l'on laisse aux villes la liberté de faire faire la recette de leurs deniers avec le moins de frais possible. » — Renvoi aux ministres des finances et de l'intérieur.

« Le citoyen Gachod, à Paris, demande que tous débiteurs puissent se libérer vis-à-vis de leurs créanciers, en les soldant avec des inscriptions de rente 5 p. 100 au pair, ou de 5 p. 100 à 65 fr. » — Ordre du jour.

« Des citoyens de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), demandent une sévère application du décret sur le cumul, la réduction des gros traitements, la suppression des emplois inutiles, et enfin l'exemple du désintéressement par tous les fonctionnaires. » — (Ah! ah!) Renvoi au ministre des finances.

Le citoyen Marrast cède le fauteuil au citoyen Lacrosse.

**Le cit. BUVIGNIER,** rapporteur. — « Des citoyens français, établis à Naples, exposent à l'Assemblée nationale l'insulte faite à notre drapeau, et les violences dont ils ont été victimes pendant les massacres ordonnés par le roi de Naples les 15 et 16 mai dernier. Ces citoyens français réclament la prompt intervention de l'Assemblée nationale, pour que réparation leur soit faite, que des dommages-intérêts leur soient accordés, et qu'à l'avenir ils soient à l'abri de pareille violation du droit des gens. » — Ordre du jour.

« Le citoyen Morelet, professeur d'histoire au Lycée de Vendôme, demande que l'Assemblée fasse poursuivre près de la Confédération helvétique le rappel des troupes suisses, au service des pays étrangers par suite de capitulation. » — Renvoi au ministre des affaires étrangères.

**Le cit. LACROSSE :** Les membres du comité de l'intérieur sont invités à se réunir dans le deuxième bureau, où le citoyen ministre de l'intérieur leur fera une communication relative à la proposition du citoyen Lebreton.

La parole est au ministre des finances pour une communication du gouvernement.

**Le cit. GONDCHAUX,** dépose une demande de crédit de 5 millions pour payer la fabrication des écharpes et drapeaux commandés à la ville de Lyon. Le projet sera renvoyé au comité du commerce.

J'ai quelques mots à ajouter, dit le citoyen Gondchaux, on a publié aujourd'hui dans le *Moniteur* un état de l'impôt de quarante-cinq centimes, qui n'est pas exact. Cet état est du 31 juillet dernier. Il y avait à cette époque à recouvrer 95 millions, il n'en reste plus que 63. Je regrette d'avoir à annoncer que le recouvrement des quarante-cinq centimes éprouve dans quelques départements des difficultés qui ne proviennent pas de la pauvreté du pays. Il faut qu'on sache que la perception sera continuée partout jusqu'à extinction; il faut que tout espoir soit enlevé à ceux qui espèrent que la perception s'arrêtera. (Murmures.)

**Le cit. président :** Je rappelle à l'Assemblée que le décret relatif aux 45 centimes a été rendu avec l'assentiment de l'Assemblée nationale et que personne ne peut avoir aucun motif de se refuser à ce versement. (Murmures, mouvements divers.)

La parole est au citoyen Brunet, rapporteur.

« Des habitants de la Haute-Marne, au nombre de dix mille, demandent que le chemin de fer de Paris à Strasbourg passe par Saint-Dizier, conformément aux dispositions législatives. »

Le citoyen général Cavaignac sort de l'Assemblée avec son portefeuille, ce qui semble annoncer que la discussion relative à la levée de l'état de siège avant l'ouverture de la discussion de la constitution n'aura pas lieu.

La commission propose l'ordre du jour.

**Le cit. CHAUCHARD** combat ces conclusions. Le tracé a été arrêté par l'administration des ponts-et-chaussées comme point obligé de passage. Il n'y a aucune raison légitime pour revenir sur cette décision. L'orateur cherche à le prouver dans un discours assez étendu et demande le renvoi au comité des travaux publics.

Une note imprimée, du citoyen Chauchard, à ce sujet circule dans la salle.

**Le cit. général CAVAIGNAC** rentre dans la salle avec son portefeuille. Le citoyen ministre de la guerre le suit.

**Le cit. ministre des finances** ne s'oppose pas au renvoi demandé par le cit. Chauchard; il déclare que le ministre des travaux publics s'occupe de la question avec un grand zèle. (Aux voix! aux voix!)

**Le cit. MILLON** dit que le ministère n'a pas le droit de changer un tracé déjà voté. (Aux voix! aux voix!)

**Le cit. BRUNET** conteste l'assertion émise que les lois votées par l'ancienne chambre aient fixé définitivement le tracé. (Aux voix! aux voix!) Le passage de Saint-Dizier occasionnerait une dépense en plus de dix millions.

**Le cit. LARABIT :** (Les cris aux voix redoublent et empêchent l'orateur de faire entendre un seul mot.)

L'ordre du jour mis aux voix est rejeté et la pétition est renvoyée au ministre des travaux publics.

**Le cit. MARRAST** à la parole au nom du comité de constitution.

**Le cit. MARRAST** dépose un rapport sur une proposition du cit. Pascal Duprat.

L'Assemblée, avant de se séparer, votera les lois organiques, complémentaires de la constitution.

La commission propose l'adoption de la proposition.

Le débat s'engage sur la proposition du citoyen Liechtenberger, qui demande que l'état de siège cesse, au moment où commencera la discussion du projet de constitution.

Le cit. Liechtenberger et le cit. Crémieux sont entendus. Il est cinq heures, la séance continue.

## PARIS, 2 septembre 1848.

Correspondance particulière de la LIBERTÉ.

Voici une nouvelle assez importante, mais qui demande confirmation. Il s'agirait de renvoyer devant la cour d'assises de l'Oise le procès du 15 mai, relativement à l'invasion de l'Assemblée nationale.

Le gouvernement ne voudrait pas que le procès fût jugé à Paris, où il pourrait être l'occasion de nouveaux troubles, et où, d'ailleurs, il pourrait tomber sous la juridiction des conseils de guerre, en raison de l'état de siège, qu'on ne croit pas pouvoir lever d'ici à quelque temps. Il demanderait donc à la cour de cassation le renvoi devant une autre cour d'assises pour cause de suspicion légitime.

Le gouvernement balancerait, dit-on encore, entre trois villes : Versailles, Laon et Beauvais.

Versailles paraît un peu près de Paris; Laon est, au contraire, un peu loin. Reste Beauvais. La distance de cette ville au chemin de fer est assez courte pour que le gouvernement soit promptement instruit des incidents graves qui se manifesteraient dans le procès, et assez longue pour que l'on soit en mesure de se prémunir contre un coup de main.

On ajoute qu'un camp de dix mille hommes serait établi dans les plaines qui environnent la ville.

— M. Lagrange, représentant du peuple, de la Seine, a déposé aujourd'hui un amendement tendant à modifier le décret du 27 juin dernier, relatif aux mesures de répression contre les insurgés. Il propose de formuler l'article 2 ainsi qu'il suit :

« Tous les citoyens actuellement détenus pour cause politique, et non compris dans les catégories indiquées à l'article 2, seront mis immédiatement en liberté. »

Le comité de législation est chargé de statuer sur cette étrange proposition.

— Une personne, arrivée récemment de Londres, rapporte que l'ambassadeur de la République française se loue beaucoup de l'accueil qui lui aurait été fait par le gouvernement anglais. Lors de la présentation de M. G. de Beaumont à la reine Victoria, revenue exprès d'*Osborne-House* en ville pour cette présentation, S. M. aurait été pour notre représentant pleine de grâce et d'anéantissement. Lord Palmerston l'aurait ensuite présenté lui-même à tous les membres du corps diplomatique, de la façon et dans les termes les plus honorables.

— M. de Bellecourt, qui a été chargé par le gouvernement français de suivre les négociations relatives à l'armistice dans l'affaire du Schleswig, vient d'arriver à Paris. Il est appelé par le gouvernement qui doit, dit-on, lui confier une nouvelle mission.

— On annonce que des réclamations unanimes s'élèvent contre le projet de changement de l'uniforme des officiers de la marine.

— Le général Aupick, ambassadeur de la République à Constantinople, dont la conduite est l'objet de tous les éloges, se présente comme candidat aux élections prochaines dans le département de la Seine.

— On a remarqué que, dans le vote de la nuit du 26 août, tous les ecclésiastiques membres de la Chambre se sont abstenus; ils pouvaient avoir leur conviction faite, mais, ministres d'un Dieu de paix, ils n'ont pas voulu participer à un vote qui ouvrirait les avenues de la cour d'assises devant deux de leurs collègues. (Opinion publique.)

— Le journal *la Liberté du Nord*, publié à Lille, contient ces lignes significatives :

« D'après les renseignements que nous tenons d'un cultivateur venu hier au marché, les bras manquent dans nos campagnes pour terminer la moisson. »

— Nous apprenons avec une vive satisfaction que l'armistice entre la Prusse et le Danemark est définitivement conclu. La durée doit être de sept mois; c'est à-dire qu'il se prolongera jusqu'au 1<sup>er</sup> avril. C'est, au surplus, le point sur lequel on a eu le plus de peine à s'entendre.

— Le bruit se répand que l'Espagne est décidée à recourir à notre médiation pour faire cesser les hostilités qui se sont élevées entre elle et le Maroc.

— Le conseil de guerre s'est occupé aujourd'hui d'affaires sans intérêt relatives aux journées de juin.

— Il a paru ces jours derniers le spécimen d'un nouveau journal intitulé *la Bouche-d'Acier*.

### Portefeuille financier.

Malgré les bruits de guerre et les mouvements de concentration de troupes sur la frontière du sud-est, la rente était en hausse par suite des besoins de la liquidation que l'on termine aujourd'hui sur la rente. On prétendait savoir que le gouvernement avait reçu des nouvelles favorables de Vienne, et que le cabinet autrichien ne forcerait pas la France à une intervention en Italie.

La hausse de la rente a contribué à la fermeté de toutes les autres valeurs et surtout de la banque de France.

Le 5 0/0 ouvert à 72 fr. au comptant a fermé à 73 pour fin septembre, on fait à 72 50.

Les primes sont recherchées à 74 50 et 74 75 dont un fr., et on ne trouve pas vendeur à primes de 50 c.

L'emprunt tend à se rapprocher du 5 0/0 ancien; ouvert à 71 50, il est resté à 72 25.

Le 3 0/0, bien moins offert qu'hier, ferme à 44, après avoir fait 43 75 au plus bas cours. Primes dont 2 fr., 45 75.

Banque de France en hausse à 1660.

Les cours de compensation ont été fixés à 72 50 et 44.

Chemins de fer sans affaires. — Obligations de la ville, 1125.

Londres, 1<sup>er</sup> septembre. — Cité, 2 heures. — Le bruit a couru aujourd'hui fortement que l'Autriche a refusé positivement les conditions offertes; mais nous n'avons pas pu vérifier l'exactitude de la nouvelle. Les consolidés sont à 85 3/4 7/8, quoiqu'il n'y ait pas eu de ventes au comptant.

Cité, 3 heures. — Consolidés pour compte, 85 3/4 7/8.

## Variétés.

### Etudes socialistes.

#### I.

BUCHEZ. — (Suite.)

Nous n'avons pas l'intention de rechercher ici l'influence exercée, soit par ces divers travaux scientifiques, soit par les essais pratiques sur le mouvement qui a abouti à la crise mémorable de février 1848. Nous voulons seulement tenter d'exposer la marche des doctrines principales suivies par l'école de M. Buchez, en prenant pour cela, forcés que nous sommes d'être courts, celui de ses ouvrages qui renferme les principes les plus généraux, l'*Introduction à la science de l'Histoire*. Nous ne prétendons pas extraire en quelques pages la pensée contenue en deux volumes. Du moins, par le peu que nous en dirons, nos lecteurs jugeront si une partie de ces idées n'ont pas eu quelque influence sur le mouvement actuel et n'ont pas pénétré quoiqu'à l'insu de plusieurs d'entre eux, ceux qui y ont le plus contribué.

Ce livre, dont la deuxième édition, refondue en partie, a été publiée en 1842, commence par un exposé critique de la situation sociale.

M. Buchez fait de cette situation une douloureuse et trop véridique peinture. Il montre le doute partout, la souffrance partout; la société recueillant de l'enseignement philosophique l'incrédulité sur toute doctrine, « l'incrédulité qui est l'égoïsme, car celui qui ne croit à rien est encore obligé de croire à lui-même, c'est-à-dire à ses intérêts et à ses passions. »

« Le dogme de la liberté, dit-il, est l'unique principe moral de la société moderne. Or, il exclut toute pensée d'amour et de sympathie, il apprend à l'homme à être égoïste, à faire de sa personne son Dieu, sa foi, sa gloire, sa raison, sa force; de plus il lui montre sa personnalité toujours menacée, et la met toujours en jeu : un tel principe est au cœur une hostilité, une crainte, une irritation continue qui ne permettrait chez ses croyants ni confiance, ni épanchements, ni amitié, s'ils lui restaient tout-à-fait fidèles, et si leur nature d'hommes, plus forte que leur théorie, ne les en faisait pas sortir. »

L'auteur représente la société française fatalement divisée en deux classes : celle qui possède, celle qui n'a rien et travaille pour celle qui possède. La première seule gouverne et gouverne héréditairement, car la propriété est la base du système représentatif, et la propriété est héréditaire. Quand à la seconde, sa situation devient chaque jour plus horrible : le premier théorème de l'économie politique démontre qu'avec la concurrence des salariés, la baisse toujours croissante des produits correspond à une diminution analogue des salaires.

Tel est l'état de l'Europe, tel est l'état des populations les plus avancées, de celles dont la civilisation et les doctrines gouvernent le monde. En présence d'un pareil spectacle, vis-à-vis d'un pareil doute, il est impossible de rester indifférent. N'est-il donc pas une espérance sociale qui puisse être assez fermement démontrée pour nous rassurer contre les prévisions sinistres qui ressortent du fait qui nous frappe les yeux. La civilisation serait-elle menacée de périr ?

Il est un fait hors duquel on ne peut concevoir un homme, une condition dont on ne pourrait l'isoler sans l'anéantir, c'est la société.

Or, il n'y a société que là où il existe un but commun d'activité qui rallie tous les hommes dans un même système, un même désir, un même acte. Cette unité d'intérêts et de mouvement est la condition absolue, non-seulement d'existence, mais encore de conservation de toute association quelle qu'elle soit. Cette unité vient-elle à disparaître, l'association est à l'instant même dissoute.

Il résulte de là que la durée et la force de la société sont proportionnées à l'énergie et à la fécondité du principe qui l'a fondée.

Où donc trouver la formule destinée à définir les divers buts d'activité sociaux, sinon dans quelque chose qui comprenne la société toute entière, c'est-à-dire dans la fonction de l'humanité elle-même ? De même nous trouverons le but d'activité de l'humanité dans la fonction de la création, et le but final de la création dans la volonté divine.

Or, en général, l'humanité a dû agir conformément à la loi de sa fonction; car, s'il en avait été autrement, elle eût cessé d'exister.

Cette loi doit donc ressortir de ses actes, des faits sociaux

transmis par l'histoire.

La connaissance de la loi de génération de ces faits sociaux permettra de prévoir l'avenir social de l'espèce humaine dans l'ordre de sa libre activité. Tel est le but que se propose M. Buchez dans le livre dont nous venons d'analyser brièvement les prolégomènes, car tel est le but de la science de l'histoire, puisqu'une science n'est pas seulement un ensemble de faits systématisés, mais encore et avant tout, un moyen de prévoyance.

CLAIR T.

(La suite à un prochain numéro.)

## NOUVELLES LOCALES.

A la séance du 2 septembre, M. le ministre des finances a présenté un projet de décret portant demande d'un crédit de 6 millions pour le paiement des drapeaux commandés naguère à la ville de Lyon, par M. Flocon, alors ministre de l'agriculture et du commerce.

Rien n'est encore décidé sur le choix d'un maire pour la ville de Lyon. Cependant l'installation du conseil a dû avoir lieu aujourd'hui, et dès lors il ne peut se passer un long temps avant que le ministère ne prenne une décision à cet égard.

L'arrêté ministériel qui dissout la garde mobile paraît avoir été provoqué par les faits nombreux d'indiscipline dont cette troupe s'est rendue coupable en diverses circonstances. Le fâcheux exemple que cette indiscipline donnait aux troupes de la garnison, a sans doute contribué pour beaucoup à une mesure dont la rigueur si elle frappe quelques caractères turbulents, atteint aussi un grand nombre de jeunes gens dont la conduite et la tenue promettaient de bons soldats. Il est malheureux que le ministre de la guerre et celui de l'intérieur, dans leurs dissentiments au sujet de la so'de à faire payer par leurs ministères respectifs, aient mis en oubli la promesse qui avait été faite à la garde mobile de ne pas la licencier avant un an.

Malgré quelques folles menaces, la tranquillité n'a pas été troublée hier dimanche aux abords du pont Morand. L'autorité avait ajouté aux mesures prises les jours précédents de nouvelles précautions : un piquet de dragons à cheval stationnait sur la rive gauche, du côté des Broteaux.

D'après des ordres pressants parvenus à Lyon par voie télégraphique, et transmis à Saint-Etienne, dix ouvriers de notre manufacture nationale d'armes sont partis, hier soir, avec un assortiment complet de pièces d'armes, bois de fusils et outils nécessaires à l'entretien et à la réparation des armes d'un corps d'armée de 4,000 hommes. Ces ouvriers se rendent en toute hâte à Marseille.

Nous croyons savoir d'une bonne source que la nomination d'un commissaire général de police, chargé de la surveillance supérieure des départements du Gard, de l'Hérault, de la Vaucluse et des Bouches-du-Rhône, est arrêtée. C'est M. Monnier, de la préfecture de Paris, dont le gouvernement a fait choix pour remplir cette mission extraordinaire, qui rappelle celle dont M. Teste fut chargé par le gouvernement impérial, pendant les Cent-Jours, dans les départements du midi.

Nous apprenons également que M. Salives, préfet du Gard, a été révoqué. Il est remplacé par M. Chanal, ancien commissaire dans le département des Hautes-Alpes, capitaine d'artillerie.

On écrit de Marseille, le 2 septembre :

Des renseignements puisés à bonne source, nous mettent en état de pouvoir affirmer que les 20<sup>e</sup> et 33<sup>e</sup> de ligne, formant une brigade, ont reçu l'ordre de se tenir prêt pour être embarqués ce soir; le lieu de destination de ces troupes est encore un mystère. Cette brigade aura pour auxiliaire une batterie d'artillerie, arrivée hier de Valence, par les bateaux du Rhône et le chemin de fer, et une compagnie du 2<sup>e</sup> régiment du génie, forte de 150 hommes.

Un service administratif, composé des membres de l'intendance, d'une ambulance, vivres etc., doit suivre la brigade.

On assure également qu'un officier d'ordonnance du ministre de la guerre est arrivé ce matin à Marseille, porteur d'ordres relatifs au départ immédiat de ces troupes. Par suite des instructions données par cet officier, à M. le général de division, les régiments ci-dessus désignés ont augmenté leur effectif de départ; en effet, de six compagnies par bataillon précédemment désignés, ils doivent en fournir huit, composées de 103 soldats chacune, sans comprendre le cadre.

Il ne paraît point que ces troupes soient destinées à une

expédition de guerre, bien que chaque homme ait été pourvu de vingt cartouches. Voici ce qui nous porte à émettre l'opinion : grande tenue a été prescrite pour tous, officiers, soldats, y compris tambours-majors et sapeurs. Cette particularité, qui n'est pas ordinaire pour les troupes qui entrent en campagne, fait supposer que la brigade est plutôt destinée à composer une garde d'honneur pour la protection du pape et assurer à son autorité un prestige que les agitateurs cherchent à lui ravir.

Le départ de cette brigade est subordonné à l'arrivée de bâtiments à vapeur qui sont attendus de Toulon et à celle du général qui doit prendre le commandement de l'expédition. Cet officier supérieur est probablement dans nos murs à l'heure où nous écrivons.

Le départ de ces braves régiments, qui nous ont donné des gages éclatants de leur courage et de leur amour de l'ordre, inspirera de profonds regrets à notre population, qui avait si bien appris à les apprécier et à les aimer. Ces régiments seront immédiatement remplacés.

## ÉTAT DES DERNIÈRES NOUVELLES.

### Bombardement de Messine.

MESSINE, 26 août. — Le paquebot-poste de France apporte la nouvelle que trois vapeurs napolitains ont bombardé Messine, qu'on leur a répondu vigoureusement du lazaret, et que l'un d'eux a été coulé à fond et que les deux autres ont dû se retirer.

ROME, 28 août. — A l'étonnement général le ministère a prorogé la session des chambres au mois de novembre prochain; la commission projetée entre Welden et les commissaires papaux a été discutée en conseil des ministres le 21; malgré l'opposition des ministres laïcs le secrétaire d'Etat a envoyé une dépêche officielle au général Welden.

Le comte Odo Fabri, ministre de l'intérieur, et l'avocat Galletti, ministre de la police, ont donné leur démission.

TORTONE, 29 août. — Les prisonniers de la brigade de Casale rentrent affamés et dans un déplorable état. De Mantoue à Voghera ils n'ont reçus qu'une subvention de 95 centimes chacun.

TRIESTE, 26 août. — L'amiral Albini a reçu l'ordre de lever le blocus de Trieste et de retirer les troupes piémontaises de Venise dans un délai de cinq à six jours. Il a répondu que les communications avec la terre ferme étant interrompues, il lui fallait un délai plus long.

VENISE, 27 août. — L'escadre sarde est à l'ancre à Malamocco; nous attendons la réponse à un message qu'elle a envoyé à Ancône le 21, pour obtenir la permission de se retirer à Ancône et à Corfoue pour être prête à reprendre l'offensive à l'expiration de l'armistice.

LUCQUES, 28 août. — Nous avons reçu l'ordre de marcher contre Livourne, nous avons répondu que jamais les lucquois se battraient contre leurs frères. En ce moment, on arrête M. de Logier, général de la garde nationale et on le conduit en prison.

## Bourse de Paris du 2 septembre 1848.

|                             |                           |                            |
|-----------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Cinq pour cent, 73 ».       | — Dito fin courant, 73 ». | Quatre canaux, 870 ».      |
| cent, 44 ».                 | — Dito fin courant, 44 ». | Rentes de Naples, 75 30.   |
| — Quatre pour cent, ».      | — Dito fin courant, ».    | Dette active d'Espagne, ». |
| Actions de la banque, 1660. |                           | Emprunt romain, 61 3/4.    |
|                             |                           | Oblig. piémontaise, ».     |

## CHEMINS DE FER.

|                                  |        |                             |       |
|----------------------------------|--------|-----------------------------|-------|
| Paris à Orléans. . . . .         | 667 50 | Orléans-Vierzon . . . . .   | 260 » |
| Paris à Rouen. . . . .           | 438 75 | Montreuil à Troyes. . . . . | » »   |
| Rouen au Havre. . . . .          | 205 »  | Nord. . . . .               | 380 » |
| Paris à Strasbourg. . . . .      | 348 75 | Amiens-Boulogne. . . . .    | » »   |
| Paris à Lyon. . . . .            | 363 75 | Tours à Nantes. . . . .     | 320 » |
| Avignon à Marseille. . . . .     | » »    | Dieppe. . . . .             | » »   |
| Versailles, rive droite. . . . . | 125 »  | Bordeaux à Cette. . . . .   | » »   |
| Id. rive gauche. . . . .         | 102 50 | Lyon à Avignon. . . . .     | » »   |
| Bâle à Strasbourg. . . . .       | 85 »   | Centre. . . . .             | » »   |
| Saint-Germain. . . . .           | » »    | Paris à Secaux. . . . .     | » »   |
| Orléans-Bordeaux. . . . .        | 390 »  | Secaux. . . . .             | » »   |

## Bourse de Lyon du 4 septembre 1848.

Orléans, 667 50 comp.; 668 75 liq. du 15 septembre.  
Rouen, 438 75 comp. — Nord, 381 25 comp.; 382 50 liq. du 15 septembre. — Lyon, 363 75 comp. — Loire, 307 50 comp. — 5 o/o, 74 10.

CONDITION DES SOIES. — Lundi 4 sept. 1848. — Nombre de ballots entrés à la Condition, 84. — Ouvrées, 64. — Grèges, 20. — Dernier numéro, 233.

L'un des éditeurs, Directeur, CURNILLON.

# LE JOURNAL LA LIBERTÉ

Dominique, 7. — CHAMBERT, libraire, quai des Célestins. — Cabinet littéraire, rue Centrale. — POCHON, papetier, rue Grenette. — GUYMON, libraire, rue Lafont. — QUINET, papetier, cours de Broches, à la Guillotière. — POTAILLER, papetier, cours Morand, aux Broteaux.

établi plusieurs DÉPÔTS de ses exemplaires au prix de 10 centimes le numéro, aux adresses ci-après : M. GUYMON, libraire, rue Puits-Gaillot, 3. — M<sup>me</sup> PHILIPPE née Beaudier, rue Saint-Lafont.

## ELIXIR TONI-PURGATIF

DE RHUBARBE COMPOSÉ,

Contre les glaires, la bile, et en général toutes les maladies occasionnées par les humeurs : pituite, asthme, constipation, aigreurs, perte d'appétit, digestions pénibles, pertes blanches, affections goutteuses et rhumatismales, scrofules; il purifie le sang, rétablit les forces et donne de la vigueur; il convient à tous les âges et à tous les tempéraments.

PRIX 3 FRANCS LE FLACON.

Chez M. CAMUSET, pharmacien, à Lyon, place des Carmes, 14, vis-à-vis de l'hôtel du Parc.

## SOCIÉTÉ MÉRIDIIONALE

# LE CORSAIRE,

Bateau à vapeur d'une marche supérieure.

SERVICE JOURNALIER DE LYON A MACON ET RETOUR,

Départ de LYON, à 1 heure après midi.

— de MACON, à 6 heures du matin.

EMMÉNAGEMENTS SPACIEUX ET CONFORTABLES.

S'adresser : au Capitaine, à bord du bateau, ou rue de Jarente, 5.

Ce bateau, construit spécialement pour le service des voyageurs, offre toutes les commodités désirables.

## EN VENTE

LA LIBRAIRIE DE CHAMBERT AÎNÉ,  
Quai des Célestins, 50.

## BIOGRAPHIE

DES  
REPRÉSENTANTS DU PEUPLE

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE CONSTITUANTE  
avec un tableau

Des Députations par département  
Un beau volume in-18, prix 2 fr. et avec portraits, 3 f.

LYON. — IMPRIMERIE DE NOUGIN-BUSARD,  
aux halles de la Grenette.